

CONTRAT DE FORMATION / AVENANT

Un contrat de formation détaillé par prestations sera établi après avoir effectué 1'» évaluation de départ » précisant les modalités d'inscription de l'élève au sein de L'auto-école Noblet formation.

OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

Respect envers le personnel de l'établissement

Il est demandé aux élèves de lire les informations mise à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture de bureau, etc....)

n Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)

Respect des locaux (propreté, dégradation)

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (tenue permettant une action aisée des commandes du véhicule, pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à forts talons).

Les élèves sont tenus :de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code ainsi que dans les véhicules.

n Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.

n Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours

n Éteindre systématiquement votre téléphone portable quand vous entrez dans la salle de code.

Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, l'auto-école se reverse le droit de refuser l'accès à la salle de code.)

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la séance de code.

Si un élève sort avant la fin de la séance de code, ses résultats ne sont pas pris en compte pour le calcul de sa moyenne.

Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.

n Ne pas déranger la disposition des chaises en salle de code, ne pas toucher au matériel audiovisuel.

n Seuls les élèves inscrits à l'auto-école sont autorisés à entrer en salle de code.

HORAIRES DES SÉANCES DE CODE:

Bureau de Dinard : le mercredi et vendredi de 18h à 19 h, le samedi de 13h à 14h, la durée d'une séance de code est d'environ 50 minutes.

Bureau de Pleurtuit, les : mercredi et vendredi de 18h à 19h, le samedi de 11h à 12h, la durée d'une séance de code est d'environ 50 minutes

Chaque séance aura une série différente.